

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-002

Date de convocation : 16 février 2026

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le **23 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes REVOL, NELIAS

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Lancement de procédures de commandes publiques

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'engager les procédures en vue de la dévolution des commandes suivantes :

- Achat de compteurs
- Renouvellement électro mécanique

Pour **l'achat de compteurs**, Monsieur le Président propose au comité de passer un accord cadre à bons de commande mono attributaire pour une durée d'un an renouvelable 2 fois suivant une procédure adaptée ouverte, selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, R2162-2 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Pour le **renouvellement électro mécanique**, Monsieur le Président propose au comité de lancer une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

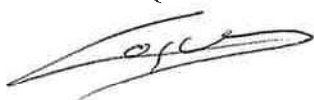
* **Décide** d'engager la procédure de dévolution pour **l'achat de compteurs**, en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire pour une durée d'un an renouvelable 2 fois suivant une procédure adaptée ouverte, selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, R2162-2 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

* **Décide** d'engager la procédure de dévolution pour le **renouvellement électro mécanique**, par le lancement d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation, selon les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique en vue de la passation d'un marché de travaux.

* **Autorise** le Président à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant à l'issue des procédures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Didier COQUARD



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-20008 0786-2026 0223-2026_002-DE